COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM044/2023

OBJET: Règlementation du stationnement

Parking du marché, Grande Rue Concert de carillon ambulant

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de l'association des amis de l'Orgue et du Carillon en date du 08 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le concert du carillon sera organisé le samedi 29 avril 2023 sur les parkings du marché, Grande Rue ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des spectateurs ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le samedi 29 avril 2023, le stationnement de tout véhicule est interdit sur les

parkings du marché, Grande Rue.

ARTICLE 2 : Le stationnement du carillon ambulant est autorisé sur le plus grand des parkings

du marché.

ARTICLE 3: L'accès à la Grande Rue, de la rue des Nouvelles Ecoles à l'avenue Emile Evellier

(RD30), sera interdit le dimanche 29 avril de 07 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 4: Une déviation sera mise en place par la rue des Nouvelles Ecoles, rue de l'Ancienne

Gare, avenue Lucien Blanc (RD30).

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par les organisateurs.

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation

1 semaine avant son début.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,

• Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,

• Monsieur le responsable de l'association des amis de l'orque et du carillon.

LE MAIRE : B ROTATE

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 14 mars 2023

1 1 AVR. 2023